

Demande de subvention départementale pour les projets culturels 2024

Présentation de votre structure

Dénomination	Sigle (le cas échéant)
Régime juridique	Numéro de SIRET* 14 chiffres sans espaces ni marques
<input type="checkbox"/> Association loi 1901 Autre	
Adresse du siège social. Toutes les correspondances y seront adressées	
Téléphone	Site internet
Courriel	

Les membres de votre structure

Président	Trésorier	Personne chargée du dossier
Nom et Prénom	Nom et Prénom	Nom, Prénom et Fonction
Adresse	Adresse	Adresse
Téléphone	Téléphone	Téléphone
Courriel	Courriel	Courriel

Les pièces obligatoires à joindre au dossier :

1. Un courrier adressé au Président du Conseil départemental de l'Ain, sollicitant l'attribution d'une subvention.
2. Le budget prévisionnel détaillé du projet pour lequel vous demandez la subvention signé et certifié conforme par le Président et le Trésorier.
3. Le budget réalisé et le bilan qualitatif de la précédente édition (si existante) même si elle n'a pas bénéficié d'une aide du Département.
4. Un relevé d'identité bancaire (RIB).
5. Les comptes annuels (compte de résultat et bilan) du dernier exercice clos signé et certifié conforme par le Président et le Trésorier.
6. Les statuts régulièrement déclarés, le récépissé de déclaration de l'association délivré par la Préfecture. (si vous avez déposé une demande de subvention dans les deux années qui précèdent, ne joignez les statuts et le récépissé correspondant, que s'ils ont été modifiés).
7. La liste des personnes chargées de l'administration de l'association (bureau, conseil d'administration). (si vous avez déposé une demande de subvention dans les deux années qui précèdent, ne joignez cette liste que si elle a été modifiée).
8. Le compte-rendu de la dernière assemblée générale ordinaire et des éventuelles assemblées générales extraordinaires intervenues durant les douze derniers mois.

Date limite de dépôt de dossier

Au moins 4 mois avant la date de la manifestation ou le démarrage du projet

Tout dossier reçu à la Direction des affaires culturelles et des sports est suivi de l'envoi d'un accusé réception par courriel

Par courrier	Sur place	Téléphone / Courriel
M. le Président du Conseil départemental de l'Ain Direction des affaires culturelles 45, avenue Alsace-Lorraine BP 10114 01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex	Site de la Madeleine 13 avenue de la Victoire 01000 Bourg-en-Bresse	04 37 62 17 11 developpementculturel@ain.fr

Date de création	Date de la dernière déclaration (statuts, dirigeants)	Date de la dernière assemblée générale ordinaire

Votre association dispose-t-elle d'un agrément administratif ?
(exemple : éducation populaire, licence d'entrepreneur de spectacles...)

Non Oui, préciser le(s)quel(s)

Type d'agrément	Administration	Date
Type d'agrément	Administration	Date

Nombre total d'adhérents		Montant de la cotisation de base	
--------------------------	--	----------------------------------	--

Votre association est-elle affiliée à une fédération ou fait-elle partie d'un réseau ?

Non Oui, préciser le(s)quel(s)

Dénomination exacte de la fédération ou du réseau

Résumez les **activités principales**

Quel est l'**objet** de votre association (selon les statuts) ?

Les moyens mis à disposition : personnel, locaux, équipements

Origine de la mise à disposition (collectivité publique, partenaire)	Moyens

Demande de subvention pour un projet culturel ou artistique

La demande concerne :

- un événement régulier ou exceptionnel type festival, manifestation, exposition
- un projet d'action culturelle

Intitulé du projet

Domaines(s) artistique(s) et culturel(s)	Lieu(x)
--	---------

Année de la 1ère édition	Date et durée	Droits d'entrée (plein tarif)	Fréquentation attendue
--------------------------	---------------	-------------------------------	------------------------

Subvention sollicitée au titre de l'action spécifique		€
---	--	---

Contexte du projet : historique, situation de l'offre culturelle, demandes et besoins constatés

Objectifs généraux, intentions, principes directeurs, résultats attendus
--

Détail du projet (organisation, déroulement, programmation, intervenants, partenaires)
--

Publics (publics concernés, actions de médiation, valorisation du projet)

Inscription du projet dans le territoire (contexte, irrigation du territoire, apport du projet, impact économique, environnemental)

Besoin identifié auquel la subvention sollicitée sera affectée en priorité

Bilan qualitatif et quantitatif de la dernière action réalisée (en cas de première demande ou si vous ne l'avez pas déjà communiqué)

Informations complémentaires que vous souhaitez apporter (facultatif)

Cadre réservé aux festivals (spectacle vivant)

Nombre de spectacles professionnels

Nombre de séances

Engagement **Obligatoire pour toute demande de subvention**

Nous soussignés _____, Président
Nom et prénom du Président

et _____, Trésorier
Nom et prénom du Trésorier

- sollicitons une subvention du Département de l'Ain au nom de _____
Nom de la structure
- nous engageons à satisfaire aux contrôles réglementaires découlant de l'attribution éventuelle d'une subvention, notamment :
 - à justifier de l'emploi des fonds versés par la transmission d'un compte-rendu et des comptes dans les six mois suivant la fin de l'exercice au titre duquel l'aide a été attribuée,
 - à tenir à la disposition des personnes habilitées par le Département les livres et pièces comptables,
 - à informer le Département de toute modification touchant les statuts, la composition du bureau, la domiciliation bancaire de l'association,
- déclarons que la structure est en règle au regard de l'ensemble de la réglementation applicable à son activité, des déclarations sociales et fiscales, et à jour des cotisations afférentes ;
- certifions exactes les informations contenues dans le présent dossier.
- souscrivons au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Le bénéficiaire s'engage également à faire figurer la mention « Avec le soutien du Département de l'Ain » et le logo du Département sur l'ensemble de ses supports de communication (numériques, papiers...).

Fait le _____ à _____

Le Président,

Le Trésorier,

Informations sur les subventions départementales

Une subvention est une libéralité relevant de l'appréciation souveraine de l'organe délibérant de la collectivité ; son attribution comme son renouvellement n'ont aucun caractère automatique. D'une manière générale, l'attention des responsables d'associations est appelée sur les demandes d'un niveau manifestement excessif, qui n'auraient aucune chance d'être agréées par le Département, compte tenu des contraintes budgétaires auxquelles il est soumis.

L'attribution et le versement d'une subvention publique entraînent pour le bénéficiaire certaines obligations, telles que rendre compte de l'emploi des fonds versés et se soumettre au contrôle éventuel des délégués de la collectivité locale, conformément aux dispositions de l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales. Si le Département le juge utile, et en tout état de cause si la subvention attribuée excède 23 000 €, une convention sera conclue entre le Département et le bénéficiaire.

Dans le cadre de sa politique culturelle, le Département de l'Ain a mis en oeuvre un traitement de données à caractère personnel au sens de l'article 2 du règlement général à la protection des données du 27 avril 2016 (RGPD) destiné à disposer d'une ressource sur le secteur culturel départemental. Dans la mesure où ces données vous concernent, vous êtes informé(e) que :

1/ En-dehors des informations à caractère professionnel, qui font l'objet d'une protection particulière au titre du droit des affaires, le traitement porte sur les données à caractère personnel suivantes : nom, prénom, adresse, téléphone, courriel du Président (ou Maire), du trésorier et de la personne en charge du dossier.

2/ Les données collectées sont accessibles : au Président du Conseil départemental, responsable du traitement, et aux conseillers départementaux, aux agents du service de la Direction des affaires culturelles et du Service des finances du Département.

3/ Les données collectées sont conservées dans le cadre de ce traitement tant que les personnes concernées sont membres de la structure, à la suite de quoi elles seront archivées, pré-archivées ou détruites ;

4/ Vous pouvez accéder aux données vous concernant contenues dans ce traitement, en obtenir la rectification en cas d'erreur et d'effacement au terme du délai fixé au point 3 en adressant une demande au délégué à la protection des données :

• Par courrier électronique : dpo@ain.fr

• Par courrier postal : Monsieur le délégué à la protection des données du Département de l'Ain- DAMP/SJD
10, rue du Pavé d'Amour - 01000 Bourg-en-Bresse

5/ Si vous estimez que ce traitement porte atteinte à vos droits, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission nationale à l'informatique et aux libertés :

• Par courrier postal : CNIL- 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris Cedex 07 - Sur internet : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>